



# VELÔTOULOUSE

## GUIDE DU BON USAGER

### ACCES AU SERVICE

Le Service est accessible aux personnes majeures, de plus de 16 ans, et aux mineurs dès 14 ans. Le responsable ou tuteur légal de ces derniers s'engage aux termes des présentes à endosser toutes responsabilités pour tous dommages causés directement ou indirectement par le mineur du fait de l'utilisation du Service.

L'utilisateur déclare :

- avoir la condition physique adaptée à l'utilisation d'un VélÔToulouse,
- avoir pleinement conscience des risques éventuels liés à l'utilisation d'un VélÔToulouse.

### ENGAGEMENT

L'utilisateur s'engage à se servir du VélÔToulouse de manière consciencieuse et responsable, seulement en environnement urbain, conformément à l'objet pour lequel il a été conçu, et dans le respect des C. G. A. U. annexées au présent guide. Il doit assumer la garde du VélÔToulouse qu'il a retiré et s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition.

### UTILISATION DU SERVICE

#### ❖ Avant

L'utilisateur procède au préalable à une vérification élémentaire du VélÔToulouse et de ses principaux éléments fonctionnels apparents comme (liste non-limitative) :

- la bonne fixation de la selle, des pédales et du panier ;
- le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage ;
- le bon état général du cadre et des pneumatiques.

Conseil : régler la selle selon la morphologie de l'utilisateur pour une meilleure utilisation.

#### ❖ Pendant

Il est recommandé à l'utilisateur :

- De porter un casque homologué et des vêtements adaptés ;
- D'adapter sa distance de freinage en cas d'intempéries.
- De verrouiller systématiquement le système antivol dès qu'il interrompt l'utilisation en cours.

#### ❖ Après

L'utilisateur doit restituer son VélÔToulouse à un point d'attache disponible :

- Le voyant lumineux vert du point d'attache s'allume et le buzzer du point d'attache émet deux bips courts confirmant que le VélÔToulouse a été correctement remis en place et que la restitution a bien été enregistrée.
- Un bip continu indique que le VélÔToulouse n'a pas été correctement restitué. L'utilisateur doit alors recommencer l'opération de restitution. En cas d'échec, il doit appeler le Service Clients VélÔToulouse au 0800 112 205 (numéro vert) qui le renseignera.



### COMMENT ÊTRE SUR D'AVOIR RESTITUE SON VÉLÔTOULOUSE ?

L'utilisateur peut vérifier la bonne restitution du VélÔToulouse sur la station de différentes façons :

-Après avoir déposé son VélÔToulouse, il passe à la borne pour constater qu'il peut de nouveau emprunter un VélÔToulouse ;

-Il peut également imprimer dans un délai de deux (2) minutes un reçu horodaté attestant de la bonne restitution du VélÔToulouse.

-En cas d'échec, l'utilisateur doit impérativement contacter le Service Clients VélÔToulouse.

### QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DU VÉLÔTOULOUSE ?

La nature et/ou le montant des pénalités dues par l'utilisateur s'établissent comme suit :

-Perte ou endommagement du système antivol et/ou de la clé associée : 10 €.

-Vol du VélÔToulouse avec détérioration de l'antivol ou violence à la personne : 35 € (le récépissé de la plainte portée au commissariat de police faisant foi)

-Disparition d'un VélÔToulouse inférieure à 48 heures à compter du début de la location : 75 €

-Disparition d'un VélÔToulouse entre 48h et 7 jours à compter du début de la location : 100 €

-Disparition du VélÔToulouse pendant plus de 7 jours: 150 €

Bonne route !